

## La Municipalité de **SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang Sainte-Christine (Québec) JOH 1H0

## **Avis public**

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 343-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 179 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 mai 2021, le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Conformément au décret gouvernemental, nous invitons toute personne intéressée à transmettre vos questions, des observations ou des commentaires, au plus tard le jeudi 27 mai 2021, de la façon suivante :

- En les remettant directement à l'hôtel de ville sise au 646, 1er Rang Ouest
- En les déposant dans la chute à courrier près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville ;
- En envoyant à l'adresse courriel suivante : directiongenerale@ste-christine.com

Que l'objet du projet de règlement vise à remplacer le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Que ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au stechristine.com sous la rubrique « greffe/règlements ». Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous procurer une copie de ce projet de règlement à l'hôtel de ville sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE, CE 10 MAI 2021.

La directrice générale et Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard